

## COMMUNE DE FRONCLES

---ooOoo---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2016

Le seize décembre deux mille seize, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

#### **Présents :**

M. Patrice VOIRIN, Mmes Christelle BLANC, Pascale DA SILVA, Séverine DURNÉ, Isabelle PELTIER, Virginie REBOUT, Chantal VAUTHIERS, Annie WYSOCKI, MM. Jean-Louis BERNAND, Jean-Pierre DERREZ, Stéphane JAUVAIN, Gilbert KUHNER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Pascal SCHMITT

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Annick CATTANI à M. Gilbert KUHNER, Mme Céline AMAR à Mme Chantal VAUTHIERS

**Absent :** M. Jacques RAGOT

**Secrétaire :** Mme Chantal VAUTHIERS

### RÉSUMÉ

Le procès verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

#### **1) Conventions**

- **Convention d'adhésion au service médecine du CDG 52**

Suite à une actualisation de la convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion 52 qui intègre désormais le nouveau service d'accompagnement et de soutien des agents par des psychologues du travail, il convient de signer une nouvelle convention.

Cette convention est valable une année et est reconductible tacitement pour 3 années maximum.

Les tarifs des visites médicales restent inchangés et sont à 52 euros par visite.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux autorisent le Maire à signer la convention d'adhésion au service médecine du CDG 52.

- **Convention pour l'exécution du Contrat Local de Santé (CLS)**

En 2013, l'Agence Régionale de la Santé a retenu un Territoire de Premier Recours (TPR) repéré en situation fragile pour y initier un Contrat Local de Santé (CLS), le TPR de Joinville.

La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) porte le Plan Local de Santé et il est apparu pertinent par l'ARS d'y intégrer les communes de Doulaincourt -Saucourt et de Froncles.

La période 2015/16 a été consacrée, au cours de diverses réunions, à l'élaboration du Plan Local de Santé effectué avec la participation et la collaboration actives des acteurs du territoire.

Ce plan est constitué de 4 axes stratégiques déclinés en 29 fiches-action et d'un axe transversal :

- Favoriser le recours aux soins et aux services
- Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé
- Améliorer l'environnement de vie
- Soutenir la parentalité dans une vision de promotion de la santé
- Axe transversal : coordination du CLS

Le PLS est prévu pour une durée 3 ans, à compter de sa signature.

L'axe transversal prévoit qu'une coordination du plan est à organiser et il est proposé qu'elle soit portée par la CCBJC, collectivité la plus concernée par le projet. Cette coordination est évaluée à un mi-temps d'agent financé à 50 % par l'ARS et à 50 % par la CCBJC. L'investissement financier est de l'ordre de 12 000€.

La participation de la commune de Froncles reviendrait à 10% du cout résiduel, calcul effectué sur la base de la population de Froncles.

Outre l'apport de moyens financiers sur des projets ciblés, le Contrat Local de Santé permettra en outre de disposer d'expertises, d'informations, de bilans ou d'évaluations de la politique de santé du territoire.

Pour démarrer ce plan, il convient désormais de contractualiser le partenariat à la mise en œuvre à travers la signature du Contrat Local de Santé.

Les co-contractants sont l'ARS, la CCBJC, l'Etat, le Conseil Départemental, les communes de Froncles, Doulaincourt, Joinville et Doulevant le Château, la CPAM, l'Education Nationale et la MSA.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le Contrat Local de Santé et la convention pour la réalisation de prestations de services entre la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et les communes de Froncles et Doulaincourt Saucourt sur la période 2017-2019.

Ils autorisent également le Maire à inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires à la participation aux frais du coordonnateur.

- **Convention de mise à disposition de personnel**

Concernant la gestion de la redevance des ordures ménagères, une convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes à raison de 8H par semaine est signée chaque année.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « déchets ménagers » revient aux Agglomérations. La Communauté de Communes du Bassin de Nogent, la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles et l'Agglomération de Chaumont qui fusionnent n'ayant pas le même mode de facturation, REOM ou TEOM, le mode de facturation REOM continuera à s'appliquer sur notre territoire durant l'année 2017.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition qui concerne un agent communal, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, avec le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

- **Convention de mise à disposition de terrains et de locaux**

#### **Association « Varbor Sport »**

La commune de Froncles compte une nouvelle association nommée « Varbor Sport » présidée par Madame Jessica REINE.

La commune a été sollicitée par cette Association pour mettre à disposition à titre gracieux le local de l'ancienne Mairie de Buxières pour la pratique du sport tel que le renforcement musculaire en salle. Il est précisé que la commune se réserve le droit d'utiliser ou reprendre ce local en cas de besoins.

#### **Association des Parents d'Elèves**

Du fait du changement de présidence de cette Association, il convient de signer une nouvelle convention. La Présidente est désormais Mme Virginie REBOUT.

Le Maire rappelle que le local mis à disposition de l'Association des Parents d'Elèves à titre gracieux est situé rue de la Fontaine, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

Les Conseillers Municipaux autorisent le Maire à signer ces 2 conventions de mise à disposition des locaux avec les associations « Varbor Sport » et des Parents d'Elèves, valables 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les Conseillers Municipaux accordent aussi le renouvellement des conventions avec :

### **La Forestière de la Haute-Marne représentée par M. Lionel FERRERO**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SARL Forestière de la Haute Marne représentée par Monsieur Lionel FERRERO dispose, grâce à une convention annuelle, du site de la Châtelange pour y stocker des grumes. Cette convention expire le 31 décembre prochain.

Les conditions d'occupation du site sont inchangées. L'occupation du site est accordée pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le tarif de cette mise à disposition reste identique aux années précédentes soit 80 € mensuels.

### **M. Jean-Pierre POINSARD**

La commune avait conclu une convention avec Monsieur Jean-Pierre POINSARD de mise à disposition d'une parcelle de 648 m<sup>2</sup> pour la mise en pâture de son cheval. Elle est échue depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Le montant de cette occupation figurant dans cette convention s'élève à 10 euros annuels.

### **Association Centre de tourisme équestre « The Backpackers Ranch » représentée par Madame Sandy THIOLIERE**

La commune avait conclu une convention avec Madame Sandy THIOLIERE de mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain situés au parc d'activités, pour l'activité de chevaux de randonnée. Elle s'est terminée le 30 septembre 2016.

Les conditions d'occupation du site restent inchangées.

Le loyer mensuel est de 55 €.

## **2) Bail précaire**

Une entreprise spécialisée dans l'aménagement de sites Télécom souhaite s'installer sur notre commune. Pour cela, elle sollicite la municipalité pour la mise à disposition d'un hangar.

L'effectif de la société sera de 3 en 2017 : 1 gérant et 2 salariés. Il devrait augmenter pour atteindre 5 employés les prochaines années.

Le bâtiment proposé est le hangar Maréchal d'une superficie de 154 m<sup>2</sup> qui leur permettrait de stocker les câbles électriques, leur matériel de télécommunication.

Sur proposition de la commission des finances, le tarif de la location sera de 300 € par mois.

Les Conseillers Municipaux autorisent le Maire à signer un bail précaire avec cette société sur une durée d'un an à compter du 15 janvier 2017.

## **3) Demande de subvention voyage scolaire**

Dans le cadre de la découverte et la pratique des sports de montagne, le collège Marie Calvès organise du 13 au 17 janvier 2017, pour les élèves de 5<sup>ème</sup> un séjour au Grand Bornand.

La somme demandée aux familles s'élève à 215 €, après participation du Foyer Socio Educatif de l'établissement.

A ce titre, la commune a été sollicitée pour accorder une aide financière, qui a pour but de réduire les frais de séjour de 12 élèves de Froncles.

Mmes AMAR et DURNÉ personnellement intéressées ne participent pas au vote.

Les Conseillers Municipaux proposent de verser la somme de 53,75 € par élève soit 645 euros.

#### 4) Actualisation du prix de l'eau et de l'assainissement

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 + 5%
eau potable, le m3	0.95 €	1.00 €
location compteur	30.00 €	30.00 €
assainissement, le m3	0.32 €	0.34 €
forfait eau pour un compteur dans un parc	25.00 €	25.00 €
coût HT pour une famille consommant 120 m3 par an*	182.40 €	191.52 €
coût TTC pour une famille consommant 120 m3 par an*	218.88 €	229.82 €

\* non compris la redevance de l'agence de l'eau

Selon la proposition de la Commission des Finances, les Conseillers Municipaux valident par 17 voix pour et 1 contre, une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière.

#### 5) Actualisation des tarifs municipaux

Les Conseillers Municipaux, unanimes, valident les tarifs municipaux en fonction de la proposition de la Commission des Finances.

##### I - CENTRE SOCIO CULTUREL:

CENTRE SOCIO CULTUREL		Location 1 journée	Location 2 jours	Dépôt de garantie	Dépôt de garantie Nettoyage des locaux
Salle de spectacle	famille/organisme fronclois	200.00 €	300.00 €	500.00 €	100.00 €
	association froncloise	130.00 €	195.00 €		
	extérieur	320.00 €	480.00 €		
Salle exposition	famille/organisme fronclois	80.00 €	120.00 €	200.00 €	50.00 €
	association froncloise	50.00 €	75.00 €		
	extérieur	100.00 €	150.00 €		
Cuisine	fronclois	120.00 €	180.00 €	350.00 €	100.00 €
	extérieur	120.00 €	180.00 €		
Tisanerie	fronclois	25.00 €	37.00 €	100.00 €	50.00 €
	extérieur	25.00 €	37.00 €		

**Facturation de 30.00 euros supplémentaire si le tri sélectif n'est pas respecté**

## II - MATÉRIEL

MATÉRIEL	Locations	Cautions
Tables-Chaises brasserie	gratuite	150.00 €
Stand	gratuite	300.00 €
Plancher	gratuite	300.00 €
Barrières	gratuite	150.00 €
Sono	gratuite	200.00 €
Gaufrier	gratuite	100.00 €

**Le dépôt d'une caution ne s'applique pas aux collectivités territoriales**

## III - CAMPING

CAMPING	Tarifs
1 personne	2.50 €
enfant - de 7 ans	1.25 €
emplacement + voiture	3.10 €
branchement électrique	3.00 €
chien	1.30 €
garage mort en juillet et août	3.10 €
garage mort hors saison	1.60 €

**Une taxe de séjour départementale majore ces tarifs.**

## IV - LOCATIONS DIVERSES

Location cave quartier Buxières à Alain SERRIER (par an)	30.00 €
Location remise à Mme Gabrielle SIMON (par mois)	20.00 €
Location parcelle de 648 m <sup>2</sup> à M. Jean-Pierre POINSARD (par an)	10.00 €
Location terrain de 3500 m <sup>2</sup> sur le site de la Châtelange à la Forestière de la Haute-Marne (par mois)	80.00 €
Location bâtiment et terrain au parc d'activités à l'association The Backpackers Ranch (par mois)	55.00 €

## **V - CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

(la concession en cavurne comprend l'acquisition du caveau)

<b>CIMETIÈRE</b>	<b>Tarifs</b>
concession 50 ans simple	150.00 €
concession 50 ans double	300.00 €
concession 30 ans simple	75.00 €
concession 30 ans double	150.00 €
case de columbarium 50 ans	775.00 €
case de columbarium 30 ans	465.00 €
cavurne 50 ans	300.00 €
cavurne 30 ans	250.00 €

## **VI - AUTRES TARIFS**

Affouages	35.00 €
Redevance stationnement camion outillage	25.00 €
Redevance stationnement des taxis	35.00 €
Télécopie, la page	1.00 €
Photocopie A4 noir et blanc, la page	0.15 €
Photocopie A4 couleur, la page	0.25 €
Photocopie A3 noir et blanc, la page	0.30 €
Photocopie A3 couleur, la page	0.50 €

## **VII – BONS DE NOËL**

Des bons d'achat d'une valeur de 50 euros sont attribués aux enfants des agents communaux jusqu'à l'âge de 15 ans.

### **6) Décisions budgétaires modificatives**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'utilité de modifier certains crédits budgétaires concernant le budget principal.

Il présente les décisions budgétaires modificatives (DBM) approuvées par la Commission des Finances et par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Plusieurs départs ont eu lieu dans les logements communaux, des cautions ont été remboursées. Il est donc nécessaire de prévoir ces cautions au budget principal et de modifier le budget principal comme suit :

#### **Section d'investissement :**

##### **Dépenses :**

165 - Dépôts et cautionnements reçus : + 1 417,85 €

21318 - Autres bâtiments publics : - 1 417,85 €

Un avenant de prolongation au crédit relais pour le Centre Socio Culturel a été signé en mai 2016, aussi, cela a engendré des intérêts qu'il convient de régulariser au budget comme suit :

### **Section de fonctionnement :**

#### Dépenses :

66111 - Intérêts réglés à l'échéance : + 3 465,25 €  
6227 - Frais d'actes et de contentieux : - 1 000,00 €  
60632 - Fournitures de petit équipement : - 2 465,25 €

### **7) Rapport sur l'eau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, il convient de présenter un rapport sur le service de l'eau et de l'assainissement, assuré par la commune à ses habitants.

Lecture est faite du rapport annuel, annexé au présent compte rendu.

### **8) Demande de subventions chemin forestier**

Dans la forêt communale de Froncles, plus précisément dans le canton de la ferme de Brouville, il est prévu la création d'une route empierrée de 935 m de long et 3,50 m de large avec une emprise de 12 m comportant une place de dépôt retournement empierrée de 280 m<sup>2</sup> à son extrémité, associée à une place de dépôt en terrain naturel de 400 m<sup>2</sup>.  
Les travaux devraient commencer début 2017.

Ils sont estimés à **25 796,60 €** répartis de la manière suivante :

- ✓ 21 111,60 € H.T. pour les travaux
- ✓ 4 685 € H.T. pour les frais de maîtrise d'œuvre

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre est attribuée à l'ONF.

Le plan de financement proposé est le suivant :

#### Subventions sollicitées :

- GIP : 30 % soit 7 738,98 € H.T.
- Réserve parlementaire : 30 % soit 7 738,98 € H.T.

Soit une participation de la commune, maître d'ouvrage de 40 % soit 10 318,64 € H.T.

Par 17 voix pour et 1 abstention, les Conseillers Municipaux :

- approuvent le projet de création de la route forestière empierrée ;
- autorisent le Maire à rechercher des subventions auprès de tout financeur public ou privé selon le plan de financement ci-dessus ;
- autorisent le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

### **9) Créations et suppressions de postes**

Suite à l'accroissement des tâches pour certains agents et à contrario la suppression de tâches pour certains, il convient de modifier les contrats de travail.

Sur proposition de la Commission du Personnel, M. le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Froncles selon les modifications suivantes :

- Pour la filière technique :
  - Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h/35<sup>e</sup>)
  - Création du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h/35<sup>e</sup>)
  
  - Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18h/35<sup>e</sup>)
  - Création du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21h/35<sup>e</sup>)

- Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29h30/35<sup>e</sup>)
  
- Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34h/35<sup>e</sup>)
- Création du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h/35<sup>e</sup>)
  
- Pour la filière animation :
  - Suppression du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h05/35<sup>e</sup>)
  - Création du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h40/35<sup>e</sup>)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 17 voix pour et 1 abstention, les créations et suppressions de postes présentées et ainsi la modification du tableau des effectifs selon les changements cités ci-dessus.

## **10) Instruction des autorisations d'urbanisme**

Selon l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme issu de la loi ALUR, la mise à disposition des moyens de l'Etat pour les autorisations droit des sols (ADS) est réservée aux seules communes compétentes de moins de 10 000 habitants appartenant à des EPCI qui comptent moins de 10 000 habitants.

Toutefois, les collectivités appartenant à des EPCI issus d'une fusion d'EPCI dont la population est inférieure à 10 000 habitants, créés après le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et dépassant le seuil des 10 000 habitants peuvent continuer à bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'ADS durant une année.

Une convention de transition devra être établie entre les services de l'Etat et les collectivités.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, unanimes, approuvent la poursuite en 2017 de l'instruction des dossiers pour les autorisations droit des sols par les services de l'Etat et autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **11) Représentation à l'Agglomération**

La création de la Communauté d'Agglomération de Chaumont issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Chaumont et des Communautés de Communes du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles implique une recomposition du futur Conseil Communautaire.

Selon l'arrêté n° 2601 du 30 novembre 2016 portant composition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles, le nombre total de délégués au Conseil Communautaire sera de 103. 2 sièges sont attribués à la Commune de Froncles.

Il appartient aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de Chaumont de procéder à de nouvelles désignations selon les modalités suivantes :

- ✓ Sont éligibles les conseillers communautaires sortants
- ✓ Tous les membres du Conseil Municipal votent

Après un vote à bulletin secret, M. VOIRIN et M. DERREZ sont désignés Conseillers Communautaires par les membres du Conseil Municipal.



## **EXERCICE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire fait part des ventes survenues sur la Commune pour lesquelles il n'a pas exercé de droit de préemption urbain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. JAUVAIN souligne qu'il a le sentiment de ne plus être écouté au niveau des EPCI et qu'il n'a plus la main sur l'avenir de son pays.

Mme DURNÉ souhaite connaître le devenir du PLUI.

M. VOIRIN informe que la procédure concernant le PLUI continue et qu'elle sera reprise par la nouvelle agglomération.

**La séance est levée à 20 h 40.**

Le Maire,

Dr P. VOIRIN